

GREZ-DOICEAU SE DOTE D'UN CODE COMMUNAL DE PARTICIPATION CITOYENNE

Afin de renforcer le processus décisionnel au niveau local, le Conseil communal a récemment adopté un code de participation citoyenne. Ce cadre sera évolutif et permettra d'entreprendre progressivement la mise en place de dispositions ayant pour **triple objectif** :

- d'améliorer la compréhension du processus décisionnel local et du fonctionnement de l'administration communale,
- de promouvoir la concertation et la collaboration avec les citoyens,
- et de co-construire avec les citoyens des projets d'intérêts communaux.

Ce cadre a été proposé sur base de centaines d'expériences citoyennes aux 4 coins de communes européennes. Les propositions reprises dans ce code reposent sur des propositions faites par l'UVCW (Union des Villes et Communes de Wallonie), c'est dire que ce cadre a été étudié, proposé, testé par et pour les citoyens.

Lors du Conseil communal du 25 juin, l'Échevin de la Participation citoyenne a présenté ce code adapté à la situation grézienne. La première phase consiste à la **mise en place d'un Conseil de la Démocratie Participative et de la Transition Locale (CDPTL)** qui regroupera à terme l'ensemble des parties prenantes. Comme mentionné ci-dessus, il s'agit d'un cadre évolutif et non d'une structure. Les citoyens gréziens peuvent se retrouver à tous les échelons de la participation : qu'il s'agisse d'une information de la commune, d'une concertation ou d'une conciliation dans un quartier, voire d'une co-construction pour la mise sur pied d'un projet au sein d'un conseil de village. Il s'agit bien d'une approche ascendante (du citoyen vers les autorités communales). Ainsi, les

parties prenantes, qu'elles soient « institutionnelles » (CCCJ, PCDR, ...) ou associatives permettront de faire remonter les attentes, les idées, les projets des citoyens.

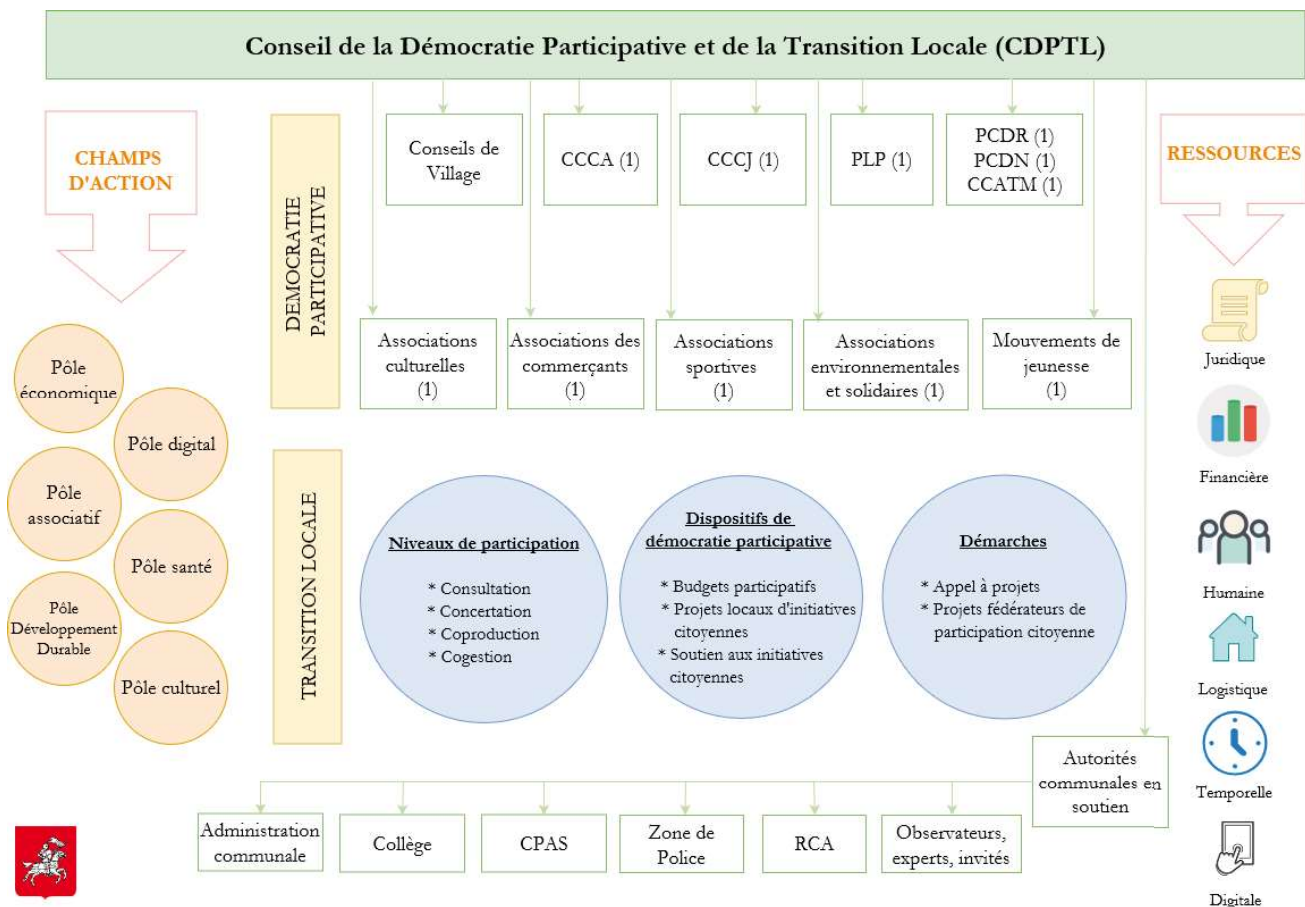
La deuxième phase (fin 2019) **consistera quant à elle en la création des Conseils de village et des budgets participatifs**. Nous y reviendrons et faisons d'ores et déjà appel aux associations de quartiers et de villages existantes à se manifester auprès de la commune pour mettre en place ensemble les dispositifs de la phase 2.

Toutes les parties prenantes (Conseils des jeunes et des Aînés, PCDR, PCDN, PLP, ...) et les associations seront représentées par un délégué au niveau de ce Conseil de participation. Il se réunira maximum 4 fois par an. Y seront abordés les thématiques de chacune des parties prenantes, mais également les appels à projets et des projets fédérateurs autour d'idées proposées par les Gréziens. Tout au long des 6 ans, les membres du CDPTL pourront également évaluer et faire évoluer le PST (Plan Stratégique Transversal), outil stratégique communal qui sera présenté à la fin de l'été.

Le Conseil de participation est soutenu par les autorités communales qui lui mettent à disposition des ressources diverses.

En résumé, la politique de participation citoyenne de Grez-Doiceau a pour but de faire participer et d'impliquer les habitants dans le processus de mise sur pied de projets communaux et de soutenir tout type d'initiatives citoyennes qui visent à améliorer la qualité de vie dans la commune.

Renseignements : Mélissa Quinet – 010/84.83.02 – melissa.quinet@grez-doiceau.be



Phase 1 : cadre adopté par le Conseil communal du 25 juin 2019